

Le 9 octobre 2026

Par SDÉ

Me Johanne Skelling
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

M^e Pierre Chabot, D. Fisc.
Avocat principal

Hydro-Québec – Affaires juridiques
16^e étage
1001, boulevard Robert-Bourassa
Montréal (Québec) H3B 0B6

Tél. : 514 289-2211, poste 2065
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : chabot.pierre.2@hydroquebec.com

OBJET : Demande d'adoption de la norme de fiabilité TPL-008-1 - Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)
Dossier Régie : R-4325-2025
Notre référence : LTG08323 PC

Chère consœur,

En suivi de la décision D-2026-112 du 2 octobre 2026, le Coordonnateur dépose ce jour la norme de fiabilité TPL-008-1 ainsi que son annexe Québec, dans ses versions française et anglaise, comme pièces **HQCF-3, documents 1 et 2**. Le Coordonnateur produit également le contenu de ces documents en suivi des modifications, comme pièces **HQCF-3, documents 1.1 et 2.1**.

Le Coordonnateur dépose le Glossaire, dans ses versions française et anglaise, comme pièces **HQCF-2, documents 4 et 5**, ainsi qu'en suivi des modifications comme pièces **HQCF-2, documents 4.1 et 5.1**.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

(s) Pierre Chabot

PIERRE CHABOT

PC/im
p.j.